



35 PROMENADE ANDRE JACQUEMIN
77600 BUSSY ST GEORGES
email : inscription@bussy-running.fr

Bonjour ami athlète,

La saison 2011/2012 n'est pas encore terminée que nous pensons déjà à la saison suivante ; ci-joint le bulletin d'inscription BUSSY RUNNING pour la saison 2012/2013.

2 tarifs d'inscription vous sont proposés : 110 € pour une Licence ATHLE LOISIR RUNNING et 130 € pour une Licence COMPETITION.

La licence Loisir permet de faire toutes les compétitions que vous avez l'habitude de faire (cross, route, trails). La Licence Compétition vous permet simplement de vous qualifier aux Championnats de Cross ainsi qu'aux Championnats de France de course sur route si c'est le but que vous recherchez.

Le choix vous appartient, mais dès lors que vous optez pour une licence Compétition, vous vous engagez à participer à ces Championnats.

Lors de votre inscription, vous devrez fournir un Certificat Médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins de 3 mois à la date de votre inscription. Et ce quelle que soit la licence choisie. Voir modèle joint.

Une fois que vous aurez fait votre inscription, vous ne recevrez plus cette année (contrairement aux précédentes) de carte de licence plastifiée ; vous recevrez un mail de la FFA confirmant votre affiliation, à laquelle sera jointe une attestation de licence que vous pourrez imprimer.

Nous vous donnons rendez-vous d'ores et déjà à l'Assemblée Générale du club qui aura lieu le 1^{er} Septembre 2012. Vous recevrez la convocation courant Août 2012.

En attendant, nous vous souhaitons un bon été et de bonnes vacances.

L'équipe d'encadrement BUSSY RUNNING

Certificat Médical

pris en application des articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du Sport
(Licences Athlé Compétition, et Athlé Running)

Je soussigné, Docteur : _____

Demeurant à : _____

Certifie avoir examiné ce jour M. / Mme / Melle : _____

Né(e) le : ____ / ____ / ____ Demeurant à : _____

Et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une déclaration d'usage ou une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à _____, le ____ / ____ / ____



Cachet du Médecin et Signature du médecin

Article 2.1.2 des Règlements Généraux de la Fédération Française d'Athlétisme :

Les personnes qui demandent une Carte d'adhérent, à l'exclusion des Non-pratiquants (licence Athlé Encadrement), doivent produire :

- un certificat médical de non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en Compétition pour les licences Athlé Compétition, et Athlé Running .

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de moins de trois mois au moment de la demande de création ou de renouvellement de la Carte d'Adhérent.